



Frais médicaux à l'étranger / Assurance Voyage

Par CLEP

Bonjour,

Pendant mon voyage au Canada entre fin septembre et début octobre, j'ai dû consulter le CISSS (urgence médicale).

Lors de ma consultation, on m'a dit que je n'aurais rien à payer et que les documents me seront envoyés à mon adresse en France.

La seconde semaine de Novembre (soit plus d'un mois après le jour de la consultation), je reçois une facture de consultation de 1000\$CAD.

Surpris je commence à me renseigner si je peux avoir une aide auprès d'Amelie (pas de réponse), auprès de ma mutuelle (pas de réponse). Par chance je vérifie les assurances voyages de ma carte bancaire qui me couvre les frais médicaux à l'étranger.

Je les contacte, la 3eme semaine de novembre, en demandant comment monter mon dossier pour me faire rembourser mes frais médicaux réalisés à l'étranger. Ils m'expliquent que j'avais 20jours pour faire la demande de prise en charge et que du coup ils ne vont pas pouvoir la prendre en charge.

Je leurs explique qu'on m'a dit que je n'aurais rien à payer et que je n'ai rien payé sur place non plus. Et que pour le coup je n'allais pas monter un dossier pour me prendre en charge les frais que je n'allais pas avoir...

Mes questions :

Est-ce qu'Amelie prendra en charge une partie des frais ?

Est-ce que ma mutuelle prendra en charge une partie des frais ?

Est-ce que je peux me retourner contre mon assurance leurs expliquant qu'il n'y a aucune raison de monter des dossiers de remboursement, si il n'y a pas eu de dépenses ?

Le CISSS du Canada m'ont envoyé une facture mais que se passe-t-il si je ne paie pas ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement,
CLEP